Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 13/09/2026
Reçu en préfecture le 13/09/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260903-2026_09_02-DE

2026 – 09 – 02

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 03 septembre 2026

Le trois septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Thierry Le Potier, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Jessica Le Denmat, François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.
.

Absents excusés : Mme Céline Le Marouille Thomine représentée par Mme Jessica Le Denmat, M. Guénaël Choupaux représenté par Mme Christelle Dubois.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Travaux : Aménagement des Rues de Bourienne et de la Motte Yguet : Convention de financement avec la Région Bretagne pour l'aménagement de l'arrêt du car scolaire

M. Le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Bourienne, l'arrêt du car scolaire a été intégralement réaménagé : les travaux ont consisté en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces.
Par conventionnement avec la commune, la Région Bretagne participe financièrement à cette opération :
1) sur les travaux d'aménagement à un taux de 70% de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000€. Considérant l'estimation des travaux à 14 226.55€, la subvention s'élèverait à 9 958.59€ ;
2) sur les équipements à un taux de 70% de la dépense subventionnable plafonnée à 15 000€. Considérant l'estimation des équipements à 1 065€, la subvention s'élèverait à 745.50€.
La participation financière de la Région Bretagne s'élèverait donc au maximum à 10 704.09€ HT.
M. Le Maire propose au conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent cette convention de financement avec la Région Bretagne et autorisent M. Le Maire à la signer.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13 septembre 2026

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST N.F. 22460

UZEL, le 13 septembre 2026

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST N.F. 22460